



## Problèmes de températures été et hiver en location

-----  
Par Ilbmik

Bonjour,

Je suis en location dans une maison considérée comme logement autonome, dont le propriétaire est la mairie.

Il s'agit d'une construction récente et pourtant elle comporte de nombreux vices que la mairie minimise ou ignore lorsque j'en fais part.

0. Globalement le problème est qu'en hiver il fait plus froid à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais aussi qu'en été il fait plus chaud à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'air est souvent "oppressant" même en hiver, probablement dû à une VMC qui ne fonctionne pas correctement.

1. Le logement ne comporte qu'un poêle à granulés qui ne chauffe qu'une moitié de la maison. Ainsi, en hiver les températures des pièces éloignées peuvent atteindre des minimales de 16°C ou 14°C. Ce à quoi la mairie l'indique qu'il faut utiliser le "radiateur" de la salle de bain qui est en réalité un simple chauffe-serviettes.

2. La VMC ne permet pas de faire circuler l'air convenablement : l'air est souvent étouffant, oppressant voire "vicié". J'ai souvent besoin de sortir du logement pour respirer un meilleur air.

De plus, j'ai fait parvenir au propriétaire l'impossibilité d'intervention pour l'entretien de la VMC par un professionnel : en effet les filtres de celle-ci sont inaccessibles et donc pleins d'eau... Pourtant, je n'ai aucune nouvelle de la mairie.

3. La température en été est anormalement élevée, même si j'aère régulièrement la nuit et tôt le matin. À part en temps de canicule, la température intérieure est toujours plus élevée que celle extérieure. L'air circule très mal malgré mes efforts pour tout ouvrir et créer des courants d'air.

En ce temps de canicule, il devient difficile d'y vivre, d'y respirer parfois. J'ai dû faire l'achat d'une climatisation d'appoint mais cela ne refroidit qu'une seule pièce... Et pour l'hiver j'ai dû faire l'achat de radiateurs d'appoint !

La maison dispose de panneaux solaires, je ne sais pas s'ils peuvent être la cause de cette chaleur intense au cas où ils seraient "trop proche du toit", ou si leurs tuyaux en seraient la cause.

À savoir également, mon voisin a exactement la même maison, et subit les mêmes désagréments, a également contacté le propriétaire pour signaler les mêmes problèmes sans que le propriétaire daigne ne serait-ce qu'admettre qu'il y a un problème.

Quelle(s) solution(s) me reste-t-il ?

Merci par avance pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Lors de la signature du bail, avez-vous eu les documents de diagnostics, notamment le DPE ?